COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PILAT RHODANIEN

9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU 21 DÉCEMBRE 2023

Délibération n°2023-12-25

L'an deux mille vingt-trois et le 21 décembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de l'Agora à Saint-Pierre-de-Bœuf, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

Nombre de membres en exercice : 35
Quorum : 18
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 31

Date de la convocation : 13 décembre 2023

Objet : Économie - Zones d'Activités Economiques (ZAE) : Avance remboursable du Budget Général (BP) au budget ZAE

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS:

BESSEY: M. Charles ZILLIOX - LA CHAPELLE-VILLARS: M. Jacques BERLIOZ -

CHAVANAY: M. Patrick MÉTRAL, Mme Nathalie BÉAL, M. Yannick JARDIN,

Mme Brigitte BARBIER (Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET) -

LUPÉ: M. Farid CHERIET -

MACLAS: M. Hervé BLANC, Mme Marcelle CHARBONNIER, M. Laurent CHAIZE -

MALLEVAL: Mme Christelle MARCHAL, M. Thomas PUTMAN PÉLUSSIN: M. Michel DEVRIEUX (Pouvoir de Mme Agnès VORON),

M. Jean-François CHANAL, Mme Franceline COMAS,

M. Stéphane TARIN -

ROISEY: M. Éric FAUSSURIER (Pouvoir de M. Philippe ARIÈS) - SAINT-APPOLINARD: Mme Annick FLACHER (Pouvoir de M. Jacques GERY) -

SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE: M. Jean-Louis POLETTI, Mme Sylvie GUISSET -

SAINT-PIERRE-DE-BOEUF: M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -

VÉRANNE : M. Michel BOREL (Pouvoir de Mme Martine MAZOYER) -

VÉRIN: Mme Valérie PEYSSELON, M. Cyrille GOEHRY.

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS:

CHAVANAY: M. Jean-Baptiste PERRET (Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER) -

CHUYER: Mme Béatrice RICHARD -

PÉLUSSIN: Mme Agnès VORON (Pouvoir à M. Michel DEVRIEUX) ROISEY: M. Philippe ARIÈS (Pouvoir à M. Éric FAUSSURIER) SAINT-APPOLINARD: M. Jacques GERY (Pouvoir à Mme Annick FLACHER) VÉRANNE: Mme Martine MAZOYER (Pouvoir à M. Michel BOREL).

<u>DÉLÉGUÉS ABSENTS</u>:

CHUYER: Mme Gisèle BONNAY -

PÉLUSSIN : Mme Corinne ALLIOD KOERTGE, Mme Martine JAROUSSE.

Conseil communautaire du 21/12/2023 - Auteur : Stéphanie ISSARTEL, DGS -

Page 1 sur 2

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20231221-2023_12_25-DE

M. le vice-président rappelle qu'au BP 2023, le budget général a prévu le versement d'une avance remboursable au budget ZAE pour permettre la réalisation des travaux d'aménagements des zones, soit 203 067.83 €.

Sur l'année 2023, plusieurs travaux ont été engagés : finition de la voirie de la ZAE de la Bascule à Saint-Pierre-de-Bœuf, aménagement de la ZAE de l'Aucize à Bessey.

Il est nécessaire de réaliser cette avance remboursable au budget ZAE.

Cette avance sera versée sur l'exercice 2023. Les sommes seront remboursées au fur et à mesure des ventes de terrains encaissées.

Ainsi, il est proposé au conseil communautaire :

 D'approuver l'avance remboursable du budget général au budget ZAE sur l'exercice 2023, selon les conditions précisées ci-dessus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

Approuve le versement de l'avance remboursable du budget général au budget ZAE sur l'exercice 2023, selon les conditions précisées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme,

Le Président,

Serge RAULT

Secrétaire de séance

Charles ZILLIO

Page 2 sur 2